

Relevé des points majeurs abordés lors du groupe de travail CNEA concernant le STAV du 6 juin 2018

I. PRÉSENTATION DU PROJET

La réforme du baccalauréat 2021, conduite par l'éducation nationale met en place un nouveau cadre qui implique une **simplification de l'examen** et une **réorganisation des enseignements**. La nouvelle typologie de ces derniers est la suivante : enseignements communs, enseignements de spécialité et enseignements optionnels.

Pour ce qui est du baccalauréat technologique « sciences et techniques de l'aménagement et du vivant » (STAV), le ministère en charge de l'agriculture est chargé de la rédaction de deux arrêtés : un relatif à l'organisation des épreuves à compter de la session 2021 et un autre relatif à l'organisation et aux volumes horaires. Ces textes qui seront présentés au CNEA du 20 juin 2018.

Le projet présenté est le fruit du travail conjoint entre l'administration, l'inspection et les suggestions formulées par les différents experts présents du groupe de travail CNEA du 17 mai 2018.

Dans, ce cadre défini par la réforme, les deux **arrêtés présentés** suivront un **schéma analogue à ceux présentés par le ministère de l'éducation nationale. Les enseignements communs seront présentés avec une entrée disciplinaire**. Ce choix est pris pour garantir la visibilité de notre baccalauréat technologique par rapport aux baccalauréats technologiques de l'éducation nationale, pour ne pas pénaliser des élèves qui souhaiteraient éventuellement se réorienter et enfin pour faciliter les procédures dans Parcoursup.

Néanmoins, pour la **rédaction du référentiel de diplôme**, c'est bien **la structure modulaire, spécifique à l'enseignement agricole, qui sera maintenue**. (5 modules regroupant les enseignements communs en première et en terminale, 3 modules de spécialité en première et 2 modules en terminale).

Les enseignements de spécialité ont été réfléchis afin de maintenir une entrée contextualisée de la formation, avec le maintien de la notion de territoire en lien avec les enseignements de technologie. Le terme « technologie » succède à l'expression « espace d'initiative locale » (EIL), toujours dans un souci de visibilité par rapport aux baccalauréats technologiques de l'éducation nationale. Les enseignements technologiques s'articuleront désormais autour de quatre champs thématiques : aménagement, production/agroéquipement, services et transformation)

Les **3 semaines de stages collectifs sont maintenues, les 5 semaines de stages individuels** sont également reconduites. Il est, de plus, proposé de transformer une de ces semaines de stage individuel en une semaine à disposition des équipes pour l'accompagnement des élèves dans le cadre du projet qui sera l'objet de l'épreuve orale terminale.

Ces stages individuels pourraient, à partir de là, viser des objectifs différents de ceux actuellement recherchés. En effet, ils pourraient contribuer à la découverte d'un champ technologique, à l'approfondissement d'un processus technologique ou encore abonder un projet des élèves avec des thématiques plus larges que celles technologiques, notamment en lien avec la citoyenneté, le développement durable. De plus, les stages individuels contribueraient à l'oral terminal, adossé à un projet qui prendrait appui sur les enseignements de spécialité. Ainsi, l'oral évoluerait, avec la possibilité d'élargir et d'approfondir certaines thématiques, un peu sur le modèle des travaux personnels encadrés (TPE).

II. ÉCHANGES ET RÉPONSES APPORTÉES PAR LA DGER

1. Les CCF : les enseignants se sont beaucoup investis dans la mise en œuvre des CCF dans le baccalauréat technologique. Des questions ont porté sur la façon dont la pluridisciplinarité serait évaluée et sa place dans l'évaluation finale.

Le travail sur la réécriture du référentiel est en cours et étant donné le cadre du nouvel examen, la pluridisciplinarité sera, par exemple, nécessairement prise en compte, notamment grâce au contrôle continu intégrant les notes de bulletin. Par ailleurs, une attention particulière continuera à être portée sur certaines thématiques sociétales, notamment en lien avec la biologie et la philosophie

L'idée reste, cependant, de simplifier l'évaluation et d'éviter de doubler certaines évaluations, comme cela est actuellement cas.

2. La place des sciences économiques sociales et de gestion (SESG)

Il a été demandé de les voir présentes dans les enseignements communs.

Il est rappelé la volonté d'afficher des enseignements communs identiques à ceux de l'éducation nationale, notamment en termes de volumes horaires. Or, dans les baccalauréats de l'éducation nationale, les SESG ne sont affichées que dans les enseignements de spécialité. Il est souligné la volonté d'associer l'économie aux enseignements technologiques, pour contextualiser ces derniers. Par ailleurs, les SESG sont évaluées en épreuve terminale, avec la technologie.

3. L'organisation des volumes horaires.

- ➔ Les heures de vie de classe sont maintenues à hauteur de 10 heures.
- ➔ Pour la pluridisciplinarité, les heures, en l'état actuel de la réflexion du diplôme, ne sont pas fléchées, dans la mesure où toutes les thématiques ne sont pas encore précisément définies.
- ➔ Il a été demandé d'être plus précis sur les volumes horaires dédiés à chaque discipline pour les enseignements de spécialité. Les volumes horaires restent globaux pour la rédaction de l'arrêté, ils seront néanmoins affinés dans un deuxième temps pour le groupe de travail du CNEA.
- ➔ Des inquiétudes se sont aussi manifestées concernant le déséquilibre entre les volumes horaires de première et de terminale : 31,75 h hebdomadaires en première et 29,25 heures hebdomadaires en terminale. Le déséquilibre est lié au cadre de la réforme qui détermine des volumes horaires qui sont effectivement différents concernant les enseignements communs entre la première année et la deuxième année du cycle.
- ➔ Il est souligné que les horaires non affectés, qui correspondent aux 31 heures de la semaine de stage individuel qu'il est proposé de consacrer à la préparation de l'oral terminal, ne sont pas présents sur le schéma présenté. Ils seront rajoutés pour le prochain document du groupe de travail.

4. Des précisions ont été demandées sur les coefficients des épreuves terminales

Épreuves terminales	
Épreuves anticipées	
1. Français -oral	5
2. Français-écrit	5
Épreuves finales	
Philosophie	4
Épreuve orale terminale	14

Épreuves de spécialité	16
------------------------	----

5 .La capacité à l'installation

Ce point reste à expertiser par la DGER.

6. Les thématiques du nouveau référentiel de diplôme du STAV:

Les participants au groupe de travail ont insisté sur la nécessité de maintenir une cohérence, notamment dans le cadre des modules des enseignements de spécialité, ils attendent encore des précisions sur les contenus et auraient souhaité voir certaines disciplines présentes dans les enseignements de spécialité, comme, par exemple, la géographie pour l'entrée territoire. Cette cohérence sera maintenue grâce à la pluridisciplinarité, et sera travaillée lors de l'élaboration du référentiel.

Ce travail d'expertise sera mené par l'Inspection entre juillet et décembre prochain.